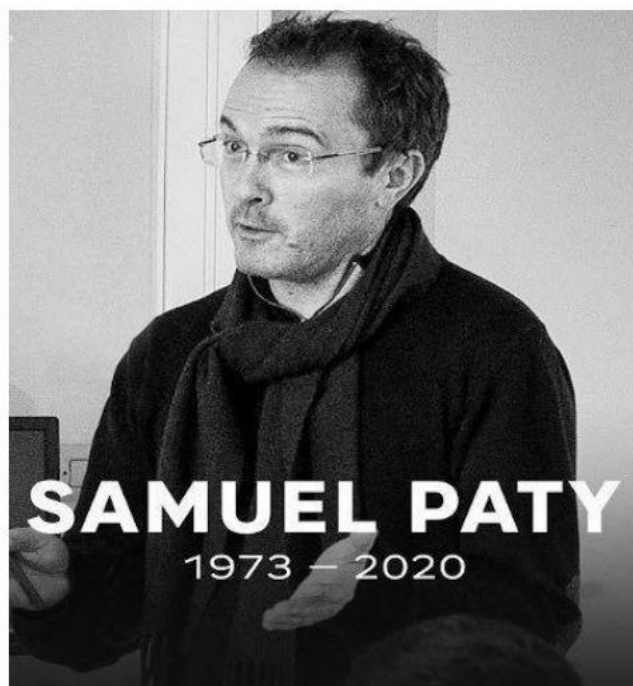




PRIX SAMUEL PATY



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Initié par l'APHG, le Prix Samuel Paty est l'occasion de travailler en EMC et/ou histoire-géographie autour de principes et valeurs démocratiques au cœur de la construction intellectuelle et citoyenne des élèves. Il souhaite rendre hommage à notre collègue assassiné en octobre 2020, en mettant en avant le travail pédagogique élaboré en classe, en Enseignement moral et civique.

Thème choisi pour la troisième session du concours 2023-2024

La laïcité à l'école, un principe pour se respecter les uns les autres ?

POUR QUI ET POURQUOI ?

Le Prix valorise et récompense un travail accompli par des élèves dans le cadre d'un projet de classe, afin de favoriser la coopération pédagogique, la réflexion collective, la démarche de questionnement et d'esprit critique. Mettre l'accent sur l'acquisition de la culture du jugement, donner l'occasion aux collégiens et lycéens de développer leur aptitude au discernement et à la réflexion critique, et de confronter leurs jugements à ceux d'autrui, leur permettre de mieux comprendre pourquoi les libertés, principes et valeurs républicaines sont essentiels tant en classe, que dans la société. A la base du pluralisme, contribuant à la formation de futurs citoyens éclairés, ils révèlent, à l'heure actuelle, une tension entre les intérêts particuliers et l'intérêt général.

Le concours est ouvert aux élèves des collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées d'enseignement professionnel.

La session 2023-2024 est également ouverte aux élèves des classes de CM1 et CM2.

COMMENT ?

Autour d'un thème annuel lié prioritairement aux programmes d'EMC mais aussi d'histoire-géographie et de spécialité HGGSP. Le prix s'appuie sur l'article L 111-1 du Code de l'Éducation, selon lequel « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République », et sur le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui souligne que « l'École a une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen ».

Il répond aux attendus des programmes de l'enseignement moral et civique, à travers les trois objets d'étude :

- Respecter autrui, qui invite à saisir l'importance du pluralisme.
- Acquérir et partager les valeurs de la République, qui est à la source de l'identification des libertés fondamentales, des ressources littéraires, artistiques et historiques mettant en valeur la/les liberté(s), et des combats afin de la/les garantir.
- Construire une culture civique, qui permet d'accompagner les élèves dans l'apprentissage de l'esprit critique, compétence indispensable dans la construction d'une citoyenneté éclairée.

Le travail peut être réalisé en EMC/histoire-géographie/HGGSP ou être interdisciplinaire, à la libre appréciation des professeurs. Il peut s'inscrire dans le cadre d'un EPI, du Parcours citoyen, d'un Club Citoyenneté.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription s'effectue obligatoirement via l'adresse prixsamuelpaty@gmail.com

SOUS QUELLE FORME ?

Les formats attendus sont libres et multiples en fonction du projet choisi : une production graphique (BD), la rédaction d'un plaidoyer lié au thème de l'année, une affiche, la vidéo

d'un café citoyen autour des questions sensibles relatives à la laïcité, un court-métrage, mais aussi des posters, photos, écrits, lap books, capsules vidéo (10 minutes maximum), podcast, webradio (12 minutes maximum), blogs ou sites internet, padlets... Ils doivent toutefois pouvoir être consultables en ligne ou sous une version numérisée et transmis par voie électronique à l'adresse prixsamuelpaty@gmail.com.

Pour un travail soigné et un examen optimal des travaux par le jury, les envois seront de bonne qualité visuelle et sonore. Une clé USB peut également être fournie. Les professeurs inscrivant leur classe seront informés des modalités pratiques de restitution. Les établissements devront fournir une attestation globale d'autorisation de captation et de diffusion de l'image/de la voix des élèves.

QUAND ?

Le thème du concours a été officiellement annoncé en juin 2023, avec rappel à la rentrée scolaire. Les professeurs désirant participer doivent renvoyer la fiche d'inscription avant le 20 novembre et compléter la fiche de présentation du projet (celle-ci peut être transmise plus tard). Les travaux doivent être transmis pour la fin du mois d'avril 2024. Après délibération, les résultats seront annoncés à la fin du mois de mai. Les lauréats seront prévenus en amont de la remise du Prix qui aura lieu en octobre 2024.

LES ATTENDUS ET LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les travaux seront jugés selon les critères suivants :

CRITERES	EVALUATION
Pertinence par rapport au thème	Le thème est-il respecté ? La laïcité est-elle définie ? Selon quelles sources ?
Originalité de l'action ou du projet	Le projet est-il en lien avec le thème ? Permet-il de développer l'aptitude à la réflexion critique, au discernement ? Contribue-t-il à une collaboration entre les élèves ? Dans le cas d'un EPI, quelle est la contribution de chacune des disciplines ?
Qualités rédactionnelles : contenu, profondeur de la réflexion menée	Quelle est la pertinence de la réflexion menée autour de la question proposée ? Quels arguments sont proposés ? Les principes et valeurs républicains sont-ils mis en œuvre ? Selon quelle logique ? Quelles sont les références mises en avant ? Comment la laïcité est-elle analysée, comprise, intégrée ?
Qualités visuelles : illustrations, mise en page, procédés graphiques	Quelle mise en scène ou mise en page est proposée ? Quelle est la pertinence de la ou des illustration(s) ? Le format choisi est-il adapté au sujet ? Quelle qualité du son (éventuel) et des images ? L'ensemble est-il cohérent
Qualités sonores	Son clair et audible

Pour la session 2023, [le jury a distingué trois projets de collèges et trois projets de lycées.](#)

JURY

Le Comité de pilotage et le jury se composent de professeurs enseignant aux différents niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur et d'un membre de la famille de Samuel Paty.

Le prix Samuel Paty est décerné par un jury présidé par Christophe Capuano, professeur des Universités en histoire contemporaine.

Le jury désignera le meilleur travail parmi les projets de trois catégories :

- les classes de CM1-CM2
- les classes des collèges
- les classes des lycées

RÉCOMPENSE

Premier Prix :

La classe lauréate est accueillie à Paris et visite un lieu emblématique de la démocratie républicaine (Assemblée Nationale ou Sénat) ainsi que le Panthéon.

Un ouvrage de référence pour le professeur encadrant la classe, ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue *Historiens & Géographes*.

Un ouvrage de référence pour le CDI de l'établissement.

Un livre par élève.

Pour les classes issues des collectivités d'outre-mer, le Premier Prix consiste en une dotation d'une tablette ou d'une liseuse par élève de la classe ou du groupe lauréat.

Pour les deuxième et troisième meilleurs travaux :

Un ouvrage de référence pour le professeur encadrant la classe, ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue *Historiens & Géographes*.

Un ouvrage de référence pour le CDI de l'établissement.

Un livre par élève.

Les ouvrages sont choisis par le jury selon l'âge des élèves et la pertinence des titres.

La participation au concours implique la cession des droits d'utilisation et de reproduction des travaux des élèves à l'APHG, ainsi que l'approbation de l'entière responsabilité du présent règlement.

